



République Française  
**VILLE DE TOULON**

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Affiché du : 21 SEP. 2020  
 au : 21 OCT. 2020

Service Affaires Générales – Pôle Assemblées  
 Tél : 04.94.36.30.81  
[assemblee@mairie-toulon.fr](mailto:assemblee@mairie-toulon.fr)



**CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 18 SEPTEMBRE 2020**

**ETAT DES PRESENTS**

**CONSEIL MUNICIPAL : 59 ABSENTS EXCUSES :  
 PRESENTS : 53 ABSENTS :  
 REPRESENTES : 6**

**M. Hubert FALCO – MAIRE – PRESENT**

**ADJOINTS**

M. CHENEVARD	PRESENT	MME MONDONE	PRESENTE
MME MASSI	PRESENTE	M. DE SAINT-SERNIN	PRESENT
M. CAVANNA	PRESENT	MME AUDIBERT	PRESENTE
MME TURBATTE	PRESENTE	M. BONNET	PRESENT
M. TAINGUY	PRESENT	MME CHAMBON	PRESENTE
MME PIN	PRESENTE	M. MORENO	PRESENT
M. JEROME	PV A M. CHENEVARD	MME BERARD	PV A M. MASCARO
MME ANDREOTTI	PRESENTE	M. CHARRETON	PRESENT
M. CAZAUX	PRESENT	MME DEPALLENS	PV A M. MORENO
MME JANVIER	PRESENTE	M. MASCARO	PRESENT
M. MAHALI	PRESENT	MME GHERARDI	PRESENTE

**CONSEILLERS MUNICIPAUX**

MME LEVY	PRESENTE	MME MOUSSAOUI	PV A MME VALLIORGUES
M. LE BERRE	PRESENT	MME PASQUALI-CERNY	PRESENTE
M. LEONI	PRESENT	MME DRIDI	PRESENTE
M. TROUILLAS	PRESENT	MME LAYEC	PRESENTE
M. RAYNAUD	PRESENT	MME DIR	PRESENTE
MME GENETELLI	PRESENTE	M. PELISSOU	PRESENT
M. TANGUY	PV A M. DE SAINT-SERNIN	MME VALLIORGUES	PRESENTE
M. GUTIERREZ	PRESENT	MME VEYRAT-MASSON	PRESENTE
MME JOUVE	PRESENTE	MME DIAZ	PV A MME VEYRAT-MASSON
M. CAMPUS	PRESENT	M. TOULZAC	PRESENT
M. BONNEFOY	PRESENT	MME ROUSSEL	PRESENTE
MME MANZANARES	PRESENTE	MME LAVALETTE	PRESENTE
M. BONNUS	PRESENT	M. NAVARRANNE	PRESENT
M. BROCHOT	PRESENT	M. REBEC	PRESENT
MME BIZAT	PRESENTE	M. LEROY	PRESENT
M. PARDIGON	PRESENT	MME BRUNEL	PRESENTE
MME FORTIAS	PRESENTE	M. DEPALLENS	PRESENT
M. PELLETIER	PRESENT	MME MUSCHOTTI	PRESENTE



République Française

# VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville – Avenue de la République – CS 71407 – 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Service Affaires Générales  
Pôle Assemblées  
Tél. 04.94.36.30.81  
ASSEMBLEE@mairie-toulon.fr



Affiché du : 21 SEP. 2020  
au : 21 OCT. 2020

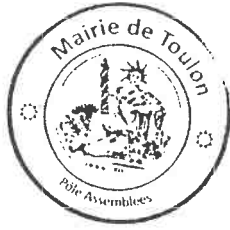
## CONSEIL MUNICIPAL

DU

VENDREDI 18 SEPTEMBRE 2020

## ORDRE DU JOUR

DECISIONS.....	2
SECURITE CIVILE.....	8
EDUCATION.....	9
RESSOURCES HUMAINES.....	9
FINANCES.....	10
AFFAIRES JURIDIQUES (CONTENTIEUX ET ASSURANCES).....	10
CULTURE.....	11
MEDIATHEQUES.....	11
POLITIQUE DE LA VILLE.....	12
PROPRIETES FONCIERES.....	12
PREVENTION DE LA DELINQUANCE.....	13
POLICE MUNICIPALE ADMINISTRATIVE.....	13
DEFI CLIMATIQUE.....	14
LOGEMENT.....	14
JEUNESSE.....	15
MER-GESTION DURABLE DES PLAGES.....	16
ESPACES VERTS.....	16
SPORT.....	17
DYNAMISATION COMMERCIALE.....	18
TRAVAUX COMMUNAUX.....	19
QUESTION ORALE.....	20



## **DECISIONS**

### **COMPTE RENDU**

Affiché du : 21 SEP 2020  
au : 21 OCT. 2020

Compte rendu des diverses décisions prises par Monsieur le Maire de Toulon, Ancien Ministre dans le cadre de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales : règlements des frais et honoraires, assurances, ester en Justice, louage de choses et autres pour le mois de septembre 2020, en application de la délibération du 12 juin 2020 enregistrée sous le numéro 2020/17/S.

#### **DECISIONS DE PAIEMENT : Frais d'actes et de contentieux**

**2020/073** - Paiement de la somme de 268,70 € TTC, à la SCP d'Huissiers J.L. GIORDANO et L. GONGORA, pour ses frais et honoraires dans l'affaire du legs FOUREST (diminution ou annulation des charges afférentes au legs). Facture K8805 du 22 Mai 2020.

**2020/074** - Paiement de la somme de 135,70 € TTC, à la SCP d'Huissiers Marc ZERDOUN et Angélique DEENEN-LAURAIN, pour ses frais et honoraires dans l'affaire du legs FOUREST (diminution ou annulation des charges afférentes au legs). Facture 012701/ADD/LR5 du 04 Mai 2020.

**2020/075** - Paiement de la somme de 52,96 € TTC, à la SARL LAPORTE DELACOURT THIBOUT BAUTHIER YECHICHIAN, Huissiers de Justice Associés, pour ses frais et honoraires dans l'affaire du legs FOUREST (diminution ou annulation des charges afférentes au legs). Facture 0741.012374/PT/LR3 du 12 Mai 2020.

**2020/080** - Paiement de la somme de 1.232,03 € TTC, à la SCP d'Huissiers Patrick LAURE et Henri ALDEGUER, relative au paiement du solde du relevé de compte du 9.06.2020, correspondant au paiement de divers frais dans l'affaire Ville de TOULON/SARL DAVESCO (expulsion suite à ordonnance de référé du 26 mai 2019 et jugement du J.E.X. du 11.02.2020). Relevé de compte du 9.06.2020.

**2020/081** - Paiement à la SCP THEVENIN Jean Louis et BOLLENGIER – STRAGIER Luc, Huissiers de Justice Associés, de la somme de 241,79 € TTC au titre de ses frais et honoraires dans l'affaire Mme Florence DAVID (Signification de courriers) – Facture 244182.

**2020/082** - Paiement à la SCP THEVENIN Jean Louis et BOLLENGIER – STRAGIER Luc, Huissiers de Justice Associés, de la somme de 241,79 € TTC au titre de ses frais et honoraires dans l'affaire Mme Florence DAVID (Signification d'un courrier) – Facture 243906.

**2020/087** - Paiement à la SCP THEVENIN Jean Louis et BOLLENGIER – STRAGIER Luc, Huissiers de Justice Associés, de la somme de 357,91 € TTC au titre des frais exposés dans l'affaire SACCHIERO – GONDON – AGENS / DI MACCIO, policiers municipaux agressés dans le cadre de leurs fonctions (Etat de frais du 30.05.2020).

**2020/088** - Paiement à la SCP THEVENIN Jean Louis et BOLLENGIER – STRAGIER Luc, Huissiers de Justice Associés, de la somme de 135,99 € TTC au titre des frais exposés dans l'affaire KIELBASA / GUITTARI, policier municipal agressé dans le cadre de ses fonctions (Etat de frais du 28.04.2020).

**2020/089** - Paiement à la SCP THEVENIN Jean Louis et BOLLENGIER – STRAGIER Luc, Huissiers de Justice Associés, de la somme de 315,31 € TTC au titre des frais exposés dans l'affaire BENKRITLY // CHANKI, policier municipal agressé dans le cadre de ses fonctions.

**2020/090** - Paiement à la SCP THEVENIN Jean Louis et BOLLENGIER – STRAGIER Luc, Huissiers de Justice Associés, de la somme de 373,39 € TTC au titre des frais exposés dans l'affaire DUBOIS – SAMIER / TRAN, policiers municipaux agressés dans le cadre de leurs fonctions.

**2020/091** - Paiement à la SCP THEVENIN Jean Louis et BOLLENGIER – STRAGIER Luc, Huissiers de Justice Associés, de la somme de 302,83 € TTC au titre des frais exposés dans l'affaire RICCI – CRAISSON / HICHERI, policiers municipaux agressés dans le cadre de leurs fonctions.

**2020/092** - Paiement à Maître ZECCHINI, Avocat Associé du Cabinet CLAMENCE, de la somme de 840 € TTC dans l'affaire SAMIER – LICATA / BARKALLAH, policiers municipaux agressés dans le cadre de leurs fonctions (Facture n° 20200223).

**2020/094** - Paiement de la somme de 600,00 € TTC, à IMAVOCATS, pour ses frais et honoraires dans l'affaire du legs FOUREST (diminution ou annulation des charges afférentes au legs). Facture n° 20201074 du 28 Avril 2020.

**2020/095** - Paiement de la somme de 85,87 € TTC, à la SCP d'Huissiers J.L. GIORDANO et L. GONGORA, Huissiers de Justice Associés, pour ses frais et honoraires dans l'affaire du legs FOUREST (Dénonciation auprès du Procureur de la République de la procédure en diminution ou annulation des charges afférentes au legs). Facture K9726 du 16 Juin 2020.

### **LOUAGE DE CHOSES :**

**2020/070** - De conclure avec la Métropole « TOULON PROVENCE MEDITERRANEE » dont le siège est sis 107 Bd Henri Fabre CS 30536 83041 TOULON CEDEX, une convention d'occupation à titre précaire et révocable portant sur un bâtiment communal dénommé « THEATRE DES VARIETES » sis à TOULON (VAR), 4, Rue Ponteil.

Cette convention est consentie à titre gratuit à compter du 1er Juillet 2020 pour la durée d'une année renouvelable par tacite reconduction ne pouvant excéder cinq ans.

Compte tenu du but poursuivi par M.T.P.M, cette mise à disposition est consentie à titre gratuit, les charges seules étant supportées par M.T.P.M qui prendra les compteurs à son nom.

M.T.P.M s'acquittera également de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

Ces taxes seront imputées en recette sur le budget de la Ville, Chapitre 70, Fonction 71, article 70878.



Affiché du : 21 SEP. 2020  
au : 21 OCT. 2020

**2020/071 - DE CONCLURE** avec l'Association « Les Donneurs de Voix / Bibliothèques Sonores » dont le siège est sis à LILLE (59000), 2, rue Gantois, une convention d'occupation à titre précaire et révocable portant sur un local communal situé 17, rue de la Glacière à TOULON.

Cette convention est consentie à titre gratuit, pour la durée de deux ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020 pour se terminer au 30 juin 2022.

Seuls les frais de fonctionnement seront à la charge de l'Association qui se fera installer des compteurs à son nom.

**2020/072 - DE CONCLURE** avec l'ETAT (Ministère du Budget – Comptabilité Publique) un avenant n°2 au bail administratif en date du 11 Mai 2012 portant sur l'occupation des locaux communaux au 1<sup>er</sup> étage de l'Hôtel de Ville, occupés par les Services de la Trésorerie Municipale. Cet avenant n°2 proroge d'une année la durée du bail du 11 Mai 2012. Ce bail prendra donc fin au 30 juin 2021.

Le montant du loyer annuel révisé au 1<sup>er</sup> Juillet 2020 s'élève à 5.553,59 €.

Ces loyers seront imputés en recettes sur le budget de la Ville, Chapitre 75, Fonction 71, Article 752.

**2020/077 - De conclure** avec l'Association « UNIS-CITE MEDITERRANEE » dont le siège social est sis à MARSEILLE (13001) 13, Bd d'Athènes, une convention à titre précaire et révocable portant sur une salle située dans un bâtiment communal « MAISON DE RODEILHAC » sis à TOULON (Var), Rue Laurent Mongin.

Cette convention est consentie à compter du 1er Juillet 2020 pour la durée d'une année renouvelable par tacite reconduction ne pouvant excéder douze ans.

Compte tenu du but poursuivi par cette Association, cette mise à disposition est consentie à titre gratuit, les charges seules étant supportées par l'Association et évaluées sur la base d'un forfait annuel établi à 50 €, ainsi que la T.E.O.M.

Ces sommes seront imputées en recettes au budget de la Ville, chapitre 70, fonction 71, compte 70878.

**2020/078 - De conclure** avec l'Association « UNIS-CITE MEDITERRANEE » dont le siège social est sis à MARSEILLE (13001) 13, Bd d'Athènes, une convention à titre précaire et révocable portant sur une salle située dans un bâtiment communal « ESPACE BEAUCAIRE » sis à TOULON (Var), Avenue Albert Camus.

Cette convention est consentie à compter du 1er Juillet 2020 pour la durée d'une année renouvelable par tacite reconduction ne pouvant excéder douze ans.

Compte tenu du but poursuivi par cette Association, cette mise à disposition est consentie à titre gratuit, les charges seules étant supportées par l'Association et évaluées sur la base d'un forfait annuel établi à 50 €, ainsi que la T.E.O.M.

Ces sommes seront imputées en recettes au budget de la Ville, chapitre 70, fonction 71, compte 70878.

**2020/079 - De conclure** avec l'Association « UNIS-CITE MEDITERRANEE » dont le siège social est sis à MARSEILLE (13001) 13, Bd d'Athènes, une convention à titre précaire et révocable portant sur une salle située dans un bâtiment communal dénommé « MAISON DE TOUS DE L'ESCAILLON » sis à TOULON (Var), Rue Rouquerol.

Cette convention est consentie à compter du 1er Juillet 2020 pour la durée d'une année renouvelable par tacite reconduction ne pouvant excéder douze ans.

Compte tenu du but poursuivi par cette Association, cette mise à disposition est consentie à titre gratuit, les charges seules étant supportées par l'Association et évaluées sur la base d'un forfait annuel établi à 50 €, ainsi que la T.E.O.M.

Ces sommes seront imputées en recettes au budget de la Ville, chapitre 70, fonction 71, compte 70878.



Affiché du : 21 SEP. 2020  
au : 21 OCT. 2020

Cette décision abroge et remplace la décision n°2020/0016/A.J. du 03 Février 2020.

**2020/083** - DE CONCLURE avec l'Association « SPORT ET CANCER – COMITE CAMI VAR », dont le siège social est sis à TOULON, Clinique Saint Jean, 1, Avenue Georges Bizet, une convention à titre précaire et révocable portant sur des locaux situés à TOULON (VAR), 335, Avenue des Dardanelles. Cette convention est consentie à compter du 1er Juillet 2020 pour la durée d'une année renouvelable par tacite reconduction ne pouvant excéder douze ans. Compte tenu du but poursuivi par cette Association, cette mise à disposition est consentie à titre gratuit. Les compteurs étant au nom de la Ville, le Preneur prend à sa charge les frais de fonctionnement liés à son activité dans les lieux (eau, électricité) calculés selon un forfait annuel établi à 100 €. Ce montant est dû à compter du 1er Janvier 2021, l'Association prenant en charge la remise en état du local. Le Preneur s'acquittera de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères qui sera répartie à part égale au prorata du nombre d'associations occupant les locaux

**2020/084** - DE CONCLURE avec l'Association « LES NARCOTIQUES ANONYMES », dont le siège social est sis à TOULON 83200, Centre Paroissial Saint Miche Quartier la Beaucaire, une convention d'occupation à titre précaire et révocable portant sur des locaux situés à TOULON (VAR), 264, Boulevard Emile Jacquemin, en vue d'y passer des permanences. Cette convention est consentie à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2020 pour la durée d'une année renouvelable par tacite reconduction ne pouvant excéder douze ans. Compte tenu du but poursuivi par cette Association, la Ville lui consent une mise à disposition à titre gratuit à l'exception des frais de fonctionnement (eau, électricité, chauffage) qui sont établis, selon un forfait annuel évalué à 50 euros. Le Preneur s'acquittera de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères qui sera répartie à part égale au prorata du nombre d'associations occupant les locaux. Ces frais seront imputés sur le budget de la Ville, chapitre 70, fonction 71, article 70878

**2020/086** - DE CONCLURE avec l'Association « DES 4 CHEMINS DES ROUTES », dont le siège social est sis à TOULON (83200), 98, chemin de Rigoumel, une convention à titre précaire et révocable portant sur une salle située dans un bâtiment communal dénommé (ex Mairie Annexe), située à TOULON (VAR), Avenue Groignard. Cette convention est consentie à compter du 1er septembre 2020 pour la durée d'une année renouvelable par tacite reconduction ne pouvant excéder douze ans. Compte tenu du but poursuivi par cette Association, cette mise à disposition est consentie à titre gratuit. Les charges seules étant supportées par l'Association et évaluées sur la base d'un forfait annuel établi à 60 €. Ces charges seront imputées en recettes sur le budget de la Ville, chapitre 70, fonction 71, article 70878.

**2020/093** - DE CONCLURE avec l'Association « BISES DE CLOWN », dont le siège social est sis à TOULON (83000), 335 Avenue des Dardanelles, une convention à titre précaire et révocable portant sur des locaux situés à TOULON (VAR), 335, Avenue des Dardanelles. Cette convention est consentie à compter du 1er Août 2020 pour la durée d'une année renouvelable par tacite reconduction ne pouvant excéder douze ans. Compte tenu du but poursuivi par cette Association, cette mise à disposition est consentie à titre gratuit. Les compteurs étant au nom de la Ville, l'Association s'acquittera d'un forfait annuel fixé à 120 € lié à son activités dans les lieux (eau, électricité, téléphone, chauffage, etc...) ainsi que les taxes locatives (ordures ménagères, etc...) calculés au prorata du nombre d'associations occupant le bâtiment.

La présente décision abroge et remplace la décision N° 2019/178/A.J pour erreur matérielle.



Affiché du : 21 SEP. 2020  
au : 21 OCT. 2020

**2020/096** - De conclure avec l'Association « NOS QUARTIERS ONT DU TALENT » dont le siège social est sis à ST DENIS (93200), 34 Ter, boulevard Ornano, une convention à titre précaire et révocable portant sur une salle située dans un bâtiment communal dénommé « ESPACE BEUCAIRE » sis à TOULON (Var), avenue Albert Camus, Quartier de la Beaucaire.

Cette convention est consentie à compter du 01 Septembre 2020 pour la durée d'une année renouvelable par tacite reconduction ne pouvant excéder douze ans.

Compte tenu du but poursuivi par cette Association, cette mise à disposition est consentie à titre gratuit, les charges seules étant supportées par l'Association et évaluées sur la base d'un forfait annuel établi à 300 €, ainsi que la T.E.O.M. établie au prorata de l'occupation.

Ces sommes seront imputées en recettes au budget de la Ville, chapitre 70, fonction 71, compte 70878.

Cette décision abroge et remplace la décision n°2020/005/A.J. du 24 janvier 2020.

**2020/097** - De conclure avec l'Association « NOS QUARTIERS ONT DU TALENT » dont le siège social est sis à ST DENIS (93200), 34 Ter, boulevard Ornano, une convention à titre précaire et révocable portant sur une salle située dans un bâtiment communal dénommé « MAISON DES SERVICES PUBLICS DE SAINTE MUSSE » sis à TOULON (Var), Vieux Chemin de Sainte Musse 83100 TOULON.

Cette convention est consentie à compter du 01 Septembre 2020 pour la durée d'une année renouvelable par tacite reconduction ne pouvant excéder douze ans.

Compte tenu du but poursuivi par cette Association, cette mise à disposition est consentie à titre gratuit, les charges seules étant supportées par l'Association et évaluées sur la base d'un forfait annuel établi à 300 €, ainsi que la T.E.O.M. établie au prorata de l'occupation.

Ces sommes seront imputées en recettes au budget de la Ville, chapitre 70, fonction 71, compte 70878.

Cette décision abroge et remplace la décision n°2020/006/A.J. du 24 janvier 2020.

**2020/098** - De conclure avec l'association « CLUB DES RETRAITES DU PONT DU LAS / BON RENCONTRE », dont le siège est sis à TOULON (VAR), Avenue Aristide Briand, une convention d'occupation portant sur une parcelle de terrain située dans l'enceinte du Stade Mercheyer, Avenue Aristide Briand, à TOULON (VAR).

Cette convention est consentie à compter du 1er Septembre 2020 pour la durée d'une année renouvelable par tacite reconduction ne pouvant excéder douze ans.

Compte tenu du but poursuivi par cette association, cette mise à disposition est consentie à titre gratuit, les charges seules étant supportées par l'Association et évaluées sur la base d'un forfait mensuel établi à 60 €.

Ces sommes seront imputées en recettes au budget de la Ville, chapitre 70, fonction 71, compte 752.

Cette décision abroge et remplace la décision n°2019/133/A.J. du 03 octobre 2019.

**2020/100** - DE CONCLURE avec Madame COURSIERES Professeur des écoles demeurant Ecole Elémentaire FONT-PRE, 209 Rue Hyppolyte Taine 83100 TOULON, une convention d'occupation à titre précaire et révocable portant sur un logement de fonction sis à Ecole Elémentaire FONT-PRE, 209 Rue Hyppolyte Taine 83100 TOULON.

Cette convention est consentie à compter du **15 Juillet 2020** pour la durée d'une année.

Conformément aux délibérations adoptées par le Conseil Municipal aux vues des arrêtés pris par M. le préfet du VAR, la redevance mensuelle due au titre de ce logement a été fixée à 288,27€ pour l'année 2020.

Les sommes seront imputées en recettes au budget de la Ville, chapitre 70, fonction 71, compte 752.

La présente décision abroge et remplace la décision N° 2020/044/A.J.



## **POUVOIR :**

**2020/099** – Pouvoir habilitant Madame FOUCAULT Christine, Gestionnaire Assurances, Service Contentieux, à déposer plainte au nom de la Commune pour les faits suivants :

- Incendie du 01 Juillet 2020 à l'angle de la Place des Savonnières et de la rue Chevalier Paul.

## **ENVIRONNEMENT URBAIN :**

**2020/06** – De conclure avec la Société Hivory, une convention d'occupation sur un terrain sis avenue Aristide Briand, Cimetière de l'Ouest à Toulon (cadastré section DN n°21) en vue de permettre l'installation et l'exploitation de dispositifs d'antennes et d'équipements techniques reliés à des réseaux de télécommunications.

## **COMMANDE PUBLIQUE :**

**2020/02** – Information concernant la conclusion des marchés publics.



Affiché du :	21 SEP. 2020
au :	21 OCT. 2020



## RAPPORTEUR

Monsieur Yannick CHENEVARD, 1er Adjoint au Maire

### SECURITE CIVILE

<b>01.1.01</b> <b>DGSsecuciv002</b> <b>2020/141/S</b>	Attribution d'une subvention au centre de formation et d'intervention de Toulon de la Société Nationale de Sauvetage en Mer pour l'année 2020  <b>UNANIMITE</b>
<b>01.1.02</b> <b>DADvilldur004</b> <b>2020/142/S</b>	Attribution d'une subvention à l'association « Amicale du Comité Communal des Feux de Forêts »  <b>UNANIMITE</b>



Affiché du : 21 SEP. 2020  
au : 21 OCT. 2020

## RAPPORTEUR

Madame Josée MASSI, 2ème Adjoint au Maire

### EDUCATION

02.1.01 DFSEVéduc07 2020/143/S	Participation au projet pédagogique d'échanges européens porté par l'école élémentaire Fort Rouge  <b>UNANIMITE</b>
--------------------------------------	---

### RESSOURCES HUMAINES

02.4.01 DRHpaie-carrieres006 2020/144/S	Modalités d'attribution d'une prime exceptionnelle Covid-19  <b>UNANIMITE</b>
02.4.02 DRHrie005 2020/145/S	Remplacement sur un emploi permanent d'Acheteur au sein de la Direction Commande Publique - Recours à un contractuel de catégorie A  <b>UNANIMITE</b>
02.4.03 DRHpaie-carrieres005 2020/146/S	Remise gracieuse accordée à un agent en maladie  <b>UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES</b> <b>POUR</b> de la MAJORITE MUNICIPALE <b>ABSTENTION</b> de M. TOULZAC, Mme ROUSSEL, Mme LAVALETTE, M. NAVARRANNE <b>POUR</b> de M.REBEC, M. LEROY et Mme BRUNEL <b>POUR</b> de M. DEPALLENS et Mme MUSCHOTTI



Affiché du : 21 SEP 2020  
au : 21 OCT. 2020

## RAPPORTEUR

Monsieur Robert CAVANNA, 3ème Adjoint au Maire

### FINANCES

<p>03.1.01 DFJbudg007 2020/147/S</p>	<p>Rapport sur la dette 2019 - Stratégie d'endettement 2020</p> <p>- <u>Rapport sur la dette 2019.</u></p> <p style="text-align: center;"><b>Le Conseil Municipal prend acte du Rapport sur la dette 2019</b></p> <p>- <u>Stratégie d'endettement 2020.</u></p> <p style="text-align: center;">Monsieur TOULZAC, Madame ROUSSEL, Madame LAVALETTE, et Monsieur NAVARRANNE ne participent pas au vote.</p> <p style="text-align: center;"><b>UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES</b> <b>POUR</b> de la MAJORITE MUNICIPALE <b>ABSTENTION</b> de M.REBEC, M. LEROY et Mme BRUNEL <b>POUR</b> de M. DEPALLENS et Mme MUSCHOTTI</p>
<p>03.1.02 DFJcoex001 2020/148/S</p>	<p>Reconduction de garantie d'emprunt. Substitution de l'emprunteur initial Espérance Var par l'association AVEFETH - ESPERANCE VAR et autorisation de signer l'avenant à l'acte de prêt en deux tranches du Crédit coopératif garanties à l'origine par la Ville dans le cadre d'un programme de foyer d'accueil médicalisé pour personnes handicapées à Toulon</p> <p style="text-align: center;"><b>UNANIMITE</b></p>

### AFFAIRES JURIDIQUES (CONTENTIEUX ET ASSURANCES)

<p>03.2.01 DGScons001 2020/149/S</p>	<p>Adoption du nouveau règlement intérieur du Conseil Municipal</p> <p style="text-align: center;"><b>ADOpte A LA MAJORITE ABSOLUE</b> <b>POUR</b> de la MAJORITE MUNICIPALE <b>CONTRE</b> de M. TOULZAC, Mme ROUSSEL, Mme LAVALETTE, M. NAVARRANNE <b>CONTRE</b> de M.REBEC, M. LEROY et Mme BRUNEL <b>ABSTENTION</b> de M. DEPALLENS et Mme MUSCHOTTI</p>
--	---



Affiché du : 21 SEP. 2020  
au : 21 OCT. 2020

## RAPPORTEUR

Monsieur Yann TAINGUY, 5ème Adjoint au Maire

### CULTURE

05.1.01 DSPDCbibl003 2020/150/S	Fixation des tarifs dans le cadre de la mise à disposition des salles municipales (médiathèques, musées, galeries, café-théâtre)  <b>UNANIMITE</b>
05.1.02 DSPDCacul004 2020/151/S	Attribution de subventions à diverses associations culturelles de la Ville de Toulon  <b>UNANIMITE</b>

### MEDIATHEQUES

05.2.01 DSPDCbibl002 2020/152/S	Autorisation d'étendre la gratuité d'inscription, pour les administrés toulonnais, au réseau des bibliothèques et médiathèques de la Ville de Toulon, avec modification du règlement intérieur des bibliothèques  <b>UNANIMITE</b>
05.2.02 DSPDCbibl004 2020/153/S	Autorisation de signer une convention de partenariat entre la Ville de Toulon et l'Ecole Supérieure d'Art et de Design de TPM en vue de la mise à disposition d'espaces dans le cadre du fonctionnement de la Médiathèque Chalucet  Question rapportée par Monsieur CAVANNA  Monsieur TAINGUY ne participe pas au vote et quitte la salle du Conseil Municipal.  <b>UNANIMITE</b>
05.2.03 DSPDCbibl005 2020/154/S	Autorisation de signer une convention de partenariat entre le réseau des bibliothèques et médiathèques de la Ville de Toulon et l'association Libraires du sud  <b>UNANIMITE</b>



## RAPPORTEUR

Madame Virginie PIN, 6ème Adjoint au Maire

### POLITIQUE DE LA VILLE

<p>06.1.01 DADpovi003 2020/155/S</p>	<p>Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association la Mission Locale des Jeunes Toulonnais et autorisation de signer l'avenant n°1 à la convention de partenariat financier</p> <p>Madame LEVY, Madame AUDIBERT, Monsieur CHENEVARD, Monsieur CHARRETON et Madame DIR quittent la salle du Conseil Municipal.</p> <p>Madame LEVY, Madame AUDIBERT, Madame TURBATTE, Madame DIR, Monsieur PARDIGON, Monsieur CHARRETON, Madame BIZAT, Mme MOUSSAOUI, Monsieur MORENO et Monsieur CHENEVARD ne participent pas au vote.</p> <p><b>UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES</b> <b>POUR</b> de la MAJORITE MUNICIPALE <b>ABSTENTION</b> de M. TOULZAC, Mme ROUSSEL, Mme LAVALETTE, M. NAVARRANNE <b>POUR</b> de M.REBEC, M. LEROY et Mme BRUNEL <b>POUR</b> de M. DEPALLENS et Mme MUSCHOTTI</p>
<p>06.1.02 DADpovi004 2020/156/S</p>	<p>Attribution d'une subvention dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs (2019 - 2020 - 2021) avec l'association Le Rocher Oasis des Cités</p> <p><b>UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES</b> <b>POUR</b> de la MAJORITE MUNICIPALE <b>POUR</b> de M. TOULZAC, Mme ROUSSEL, Mme LAVALETTE, M. NAVARRANNE <b>ABSTENTION</b> de M.REBEC, M. LEROY et Mme BRUNEL <b>POUR</b> de M. DEPALLENS et Mme MUSCHOTTI</p>

### PROPRIETES FONCIERES

<p>06.2.01 DFJgepa06 2020/157/S</p>	<p>Signature de la convention à intervenir avec la Métropole TPM pour réaliser sur les propriétés communales situées au Mont Faron impactées par les chutes de blocs rocheux, les travaux de sécurisation et tous les travaux de maintenance subséquents</p> <p><b>UNANIMITE</b></p>
---	--



## RAPPORTEUR

Monsieur Laurent JEROME, 7ème Adjoint au Maire

### PREVENTION DE LA DELINQUANCE

<p>07.3.01 DADpovi002 2020/158/S</p>	<p>Attribution de subventions à diverses associations dans le cadre de la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance pour l'année 2020 et autorisation de signer les conventions et avenants avec les porteurs de projets</p> <p>Question rapportée par Monsieur Hubert FALCO, Maire de Toulon</p> <p>Madame LEVY, Madame PIN et Monsieur MAHALI ne participent pas au vote.</p> <p><b>UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES</b> <b>POUR</b> de la MAJORITE MUNICIPALE <b>ABSTENTION</b> de M. TOULZAC, Mme ROUSSEL, Mme LAVALETTE, M. NAVARRANNE <b>POUR</b> de M.REBEC, M. LEROY et Mme BRUNEL <b>POUR</b> de M. DEPALLENS et Mme MUSCHOTTI</p>
--	---

### POLICE MUNICIPALE ADMINISTRATIVE

<p>07.4.01 DGSpmop002 2020/159/S</p>	<p>Remise gracieuse à divers redevables</p> <p>Question rapportée par Monsieur Hubert FALCO, Maire de Toulon</p> <p><b>UNANIMITE</b></p>
--	--



Affiché du : 21 SEP. 2020  
au : 21 OCT. 2020

## RAPPORTEUR

Monsieur Mohamed MAHALI, 11ème Adjoint au Maire

### DEFI CLIMATIQUE

<b>11.2.01</b> <b>DADvillDur001</b> <b>2020/160/S</b>	Attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations réalisant des actions en faveur de l'environnement  <b>UNANIMITE</b>
---	--

### LOGEMENT

<b>11.4.01</b> <b>DADhabl002</b> <b>2020/161/S</b>	Prorogation du délai de demande de paiement de la subvention au profit des copropriétaires de l'immeuble situé 5, 7, 9 rue Henri SEILLON situé dans le périmètre de restauration immobilière (P.R.I) pour la réalisation de travaux de rénovation  <b>UNANIMITE</b>
--	---



Affiché du : 21 SEP. 2020  
au : 21 OCT. 2020

## RAPPORTEUR

Madame Valérie MONDONE, 12ème Adjoint au Maire

### JEUNESSE

<b>12.1.01</b> <b>DFSVDQ005</b> <b>2020/162/S</b>	Réseau ville amie des enfants UNICEF- Reconstitution du partenariat avec l'UNICEF et candidature de la Ville de Toulon au titre "Ville Amie des Enfants 2020/2026"  <b>UNANIMITE</b>
<b>12.1.02</b> <b>DFSVDQJeun004</b> <b>2020/163/S</b>	Autorisation de signer la convention relative à la mise en place d'un Projet Educatif de territoire - Reconstitution  <b>UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES</b> <b>POUR</b> de la MAJORITE MUNICIPALE <b>POUR</b> de M. TOULZAC, Mme ROUSSEL, Mme LAVALETTE, M. NAVARRANNE <b>ABSTENTION</b> de M.REBEC, M. LEROY et Mme BRUNEL <b>POUR</b> de M. DEPALLENS et Mme MUSCHOTTI



Affiché du : 21 SEP. 2020  
au : 21 OCT. 2020



## RAPPORTEUR

Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, 13ème Adjoint au Maire

### MER-GESTION DURABLE DES PLAGES

<b>13.2.01</b> <b>DADvilldur002</b> <b>2020/164/S</b>	Attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations réalisant des actions en faveur de la protection du littoral  Monsieur PARDIGON ne participe pas au vote et quitte la salle du Conseil Municipal.  <b>UNANIMITE</b>
---	---

### ESPACES VERTS

<b>13.3.01</b> <b>DADvilldur003</b> <b>2020/165/S</b>	Autorisation d'adhérer au Conseil National des Villes et Villages Fleuris  <b>UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES</b> <b>POUR</b> de la MAJORITE MUNICIPALE <b>POUR</b> de M. TOULZAC, Mme ROUSSEL, Mme LAVALETTE, M. NAVARRANNE <b>ABSTENTION</b> de M.REBEC, M. LEROY et Mme BRUNEL <b>POUR</b> de M. DEPALLENS et Mme MUSCHOTTI
---	--



Affiché du : 21 SEP. 2020  
au : 21 OCT. 2020

## RAPPORTEUR

Monsieur Laurent BONNET, 15ème Adjoint au Maire

### SPORT

<b>15.1.01</b> <b>DFSEVespo010</b> <b>2020/166/S</b>	Attribution de subventions aux associations sportives au titre du Budget 2020 affectées à la saison 2020/2021 et autorisation de signer les conventions de subvention et de partenariat  <b>UNANIMITE</b>
<b>15.1.02</b> <b>DFSEVespo011</b> <b>2020/167/S</b>	Attribution d'une subvention à l'association Club Sportif Toulon Est au titre du Budget 2020, affectée à la saison 2020/2021  <b>UNANIMITE</b>



Affiché du : 21 SEP. 2020  
au : 21 OCT. 2020

## RAPPORTEUR

Monsieur Christophe MORENO, 17ème Adjoint au Maire

### DYNAMISATION COMMERCIALE

<b>17.1.01</b> <b>DFJdevcom003</b> <b>2020/168/S</b>	Attribution de subventions aux commerçants sédentaires et non sédentaires pour les travaux de réhabilitation de devantures et enseignes commerciales dans le cadre du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce - Opération Collective en Milieu Urbain - centre-ville  <b>UNANIMITE</b>
<b>17.1.02</b> <b>DFJdevcom002</b> <b>2020/169/S</b>	Attribution de subventions aux commerçants sédentaires et non sédentaires pour les travaux de réhabilitation de devantures et enseignes commerciales dans le cadre du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce - Mourillon  <b>UNANIMITE</b>
<b>17.1.03</b> <b>DFJdevcom004</b> <b>2020/170/S</b>	Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association de commerçants "Les Vitrines de Toulon"  <b>UNANIMITE</b>



Affiché du : 21 SEP. 2020  
au : 21 OCT. 2020

## RAPPORTEUR

Monsieur Erick MASCARO, 21ème Adjoint au Maire

### TRAVAUX COMMUNAUX

21.3.01  
DSTbâti002  
2020/171/S

Dépôt de demandes d'autorisations d'urbanisme

UNANIMITE



Affiché du : 21 SEP. 2020  
au : 21 OCT. 2020

## RAPPORTEUR

Monsieur Amaury NAVARRANNE, Conseiller municipal

## QUESTION ORALE

«Déploiement de la 5G à Toulon»



Affiché du : 21 SEP. 2020  
au : 21 OCT. 2020